

Cas de dispenses Campus France Algérie 2015-2016

Cas n°1. Exemption d'entretien, frais de dossier, test de langue :

- Titulaires du BAC français datant de moins de quatre ans ou lycéens en classe de terminale inscrits dans un lycée français.
- Boursiers du gouvernement français ou de l'union européenne (Erasmus+, Erasmus Mundus, Averroès, Eiffel, Ambassade de France, Agence française du Développement (AFD), Agence Universitaire de la Francophonie (AUF), Partenariats Hubert Curien (PHC), Réseau Mixte des Ecoles (RME), région française).
- Boursiers d'entreprise avec l'aval obligatoire du Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France à Alger.
- Boursiers du programme PROFAS uniquement les co-tutelles.

Cas n°2. Exemption d'entretien et du test de langue:

- Etudiants admis au concours SAI.
- Etudiants inscrits en cotutelle de thèse.
- Candidats au concours d'internat à titre étranger.

Cas n°3. Exemption d'entretien et de frais de dossier :

- Candidats du Ministère de la Défense Algérienne.

Cas n°4. Exemption d'entretien :

- Etudiants en programmes d'échanges ou sélectionnés en Algérie par un établissement d'enseignement supérieur Français ou étudiants admis dans le cadre d'une convention de co-diplomation. Dans ces trois cas, l'aval du Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France à Alger est requis.
- Titulaires d'un doctorat en médecine ou pharmacie ayant réussi les épreuves d'admissibilité DFMS/DFMSA ou le concours d'internat de médecine à titre étranger.

Cas n°5. Exemption du test de langue:

- Les titulaires d'un diplôme d'état délivré par un établissement français.
- Etudiants issus de pays où le français est langue officielle et dont les études ont été suivies en français.